Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Bail signé sans possibilité d'eménager

Par pa53

Bonjour,
Mon fils à obtenu un pavillon HLM mais il y avait beaucoup de travaux à effectuer.
Les HLM malgré la demande de mon fils n'ont pas été en mesure de lui indiquer une date de mise à disposition du pavillon. Le 28 mars les HLM l'informe qu'il doit signer le bail le 3 avril avec remise des clés plus état des lieux. Il leurs signal que cela n'est pas possible car il doit donner un préavis pour le logement qu'il occupe; C'est ou il signe ou il n'a pas le pavillon. De ce fait il doit payer deux loyer, Mais en plus la baignoire n'est pas fini d'être installé. Bien sur le gaz et électricité ne peuvent être branché que le 10 avril, le chauffe eau à une fuite les radiateur de même.sans compter que dans le jardinet; il y a des déchets(lit batterie. Le pavillon n'est pas habitable mais je dois payer le loyer d'avril.
Que dois je faire.
Merci de votre aide